

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Appel à projet H2020 – Villes et Communautés intelligentes – Accord pour la signature du Grand Agreement et de l'Accord de Consortium

Monsieur Masson expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 20 avril 2020, Dijon Métropole était sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet H2020 avec le projet RESPONSE (integRetEd Solutions for POSitive eNergy and reSiliEnt CitiEs – Solutions intégrées pour des villes à énergie positive et résilientes) regroupant 53 partenaires, dont la Ville de Dijon, et visant à construire des quartiers à énergie positive à Dijon et Turku (Finlande) grâce au déploiement de solutions innovantes qui pourront ensuite être déployées sur l'ensemble de leur territoire et dans six villes « suiveuses ».

Conformément au règlement européen n°1290/2013 du 11 décembre 2013, définissant notamment les règles de participation au programme cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », deux documents principaux viennent formaliser l'engagement des parties :

- Le **Grant Agreement** ou « convention de subvention » entre la Commission Européenne et les participants, qui fixe les modalités d'attribution de la subvention accordée au consortium, les droits et obligations des participants et de la Commission ou de l'organe de financement compétent ainsi que le rôle du coordonnateur du consortium (société EIFER). Le Grant Agreement est élaboré par la Commission Européenne en étroite collaboration avec les Etat membres conformément au règlement cité ci-avant.
- Le **Consortium Agreement** ou « accord de consortium », entre l'ensemble des partenaires, qui précise les relations entre les parties, en particulier l'organisation des travaux, la gestion du projet, les droits et obligations de chacun. Y sont notamment définis, les responsabilités, les droits d'accès et la résolution des litiges.

Chaque participant a pu faire valoir ses observations pour aboutir aux accords annexés à la présente délibération.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – m'autoriser à signer le **Grant Agreement** ou « convention de subvention » annexé à la présente délibération ;
- 2 - m'autoriser à signer le **Consortium Agreement** ou « accord de consortium » annexé à la présente délibération ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en place du projet.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Ne prennent pas part au vote : 10